

BAREME D'HONORAIRES

Prix maximum des prestations assurées

**VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL
ET TERRAIN A BATIR, T.V.A appliquée 20%.**

MONTANT DES VENTES

- Jusqu'à :	19.000 €	2.000 € ttc forfaitaire
- de 20.001 € à	49.999 €	5.000 € ttc forfaitaire
- de 50.000 € à	99.999 €	8.000 € ttc forfaitaire
- de 100.000 € à	149.999 €	9.000 € ttc forfaitaire
- de 150.000 € à	199.999 €	10.000 € ttc forfaitaire
- de 200.000 € à	249.999 €	12.000 € ttc forfaitaire
- de 250.000 € à	349.999 €	15.000 € ttc forfaitaire
- de 350.000 € à	399.999 €	17.000 € ttc forfaitaire
- de 400.000 € à	499.999 €	20.000 € ttc forfaitaire
- de 500.000 € à	599.999 €	25.000 € ttc forfaitaire
- de 600.000 € à	699.999 €	30.000 € ttc forfaitaire
- de 700.000 € à	799.999 €	35.000 € ttc forfaitaire
- de 800.000 € à	899.999 €	40.000 € ttc forfaitaire
- de 900.000 € à	999.999 €	45.000 € ttc forfaitaire
- de 1.000.000 € à	1.099.999 €	50.000 € ttc forfaitaire
- de 1.100.000 € à	1.199.999 €	55.000 € ttc forfaitaire
- de 1.200.000 € à	1.299.999 €	60.000 € ttc forfaitaire
- de 1.300.000 € à	1.399.999 €	65.000 € ttc forfaitaire
- de 1.400.000 € à	1.499.999 €	70.000 € ttc forfaitaire
- de 1.500.000 € à	1.599.999 €	75.000 € ttc forfaitaire
- de 1.600.000 € à	1.699.999 €	80.000 € ttc forfaitaire
- de 1.700.000 € à	1.799.999 €	85.000 € ttc forfaitaire
- de 1.800.000 € à	1.899.999 €	90.000 € ttc forfaitaire
- de 1.900.000 € à	1.999.999 €	95.000 € ttc forfaitaire
- au delà de 2.000.000 €		100.000 € ttc forfaitaire

Les Honoraires de vente selon le barème ci-dessus sont à la charge du VENDEUR au mandat de vente, sauf exceptions où ledit mandat les prévoit à la charge de l'acquéreur, cas dans lequel ils sont mentionnés à l'annonce du bien à vendre à charge de l'acquéreur en % du prix de vente.

LOCATION:

Montant des honoraires maximum pouvant être imputé au locataire pour les baux nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

(zone A bis): 15 € ttc le m2 de superficie habitable, état des lieux compris.

Montant des honoraires à la charge du bailleur pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € le m2 ttc de surface habitable, avec un minimum forfaitaire correspondant à 7,5% du loyer annuel hors charges ttc + honoraires de réalisation d'état des lieux : 3 € le m2 ttc de surface habitable, avec un minimum forfaitaire correspondant à 160 € ttc.

ESTIMATION : Offerte

Le 6 avril 2022